



MINISTÈRE  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*

ARRETE N° / MAE / DGRH du

003911

04 AVR. 2019

Portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'**aide médico-technique principal** du cadre d'emplois des **aides médico-techniques** de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019.

10 351  
N°  
Courrier arrivé le  
04 AVR. 2019  
Direction Générale des  
Ressources Humaines

MINISTÈRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION  
*en charge de l'énergie et du numérique*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;

Vu l'arrêté n° 1920/CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1089/CM du 7 juin 2018 portant nomination de M. Bruno LONJON en qualité de directeur général des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 5531/MAE du 14 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au directeur général des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-251 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des **aides médico-techniques** de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 462/CM du 28 mars 2019, relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'**aide médico-technique principal** de la fonction publique de la Polynésie française.

### ARRETE

**Article 1er.** - Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'**aide médico-technique principal** du cadre d'emplois des **aides médico-techniques** de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019.

**Article 2.** - Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme des épreuves et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 462/CM du 28 mars 2019 susvisé.

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'**aide médico-technique principal** est ouvert aux **aides médico-techniques qualifiés** réunissant **six (6) années** de services effectifs dans leur grade, non comprise la période de stage, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre

#### Ampliations :

PR 1  
VP 1  
MAE 1  
REG 1  
DGRH/SGC 1  
DGRH/CMR 1  
JOPF 1

de laquelle est organisé l'examen professionnel, soit au **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

**Article 3.** - Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du **lundi 15 avril 2019** :

- à la direction générale des ressources humaines, immeuble PAPINEAU, rue Tepano JAUSSEN, 4ème étage – BP 124 – 98713 PAPEETE (Téléphone : 40 47 79 00 – Fax : 40 53 31 12) ;
- sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir : trois enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale, la photocopie de l'arrêté portant promotion au grade d'aide médico-technique qualifié ou de l'arrêté portant titularisation dans le grade d'aide médico-technique qualifié ou de l'arrêté portant intégration et classement dans le grade d'aide médico-technique qualifié, une copie de tous les arrêtés accordant une disponibilité.

L'ouverture des inscriptions est arrêtée au **lundi 15 avril 2019** et la date de clôture des inscriptions est arrêtée au **mercredi 15 mai 2019 à 12 h 00**.

Tout dossier parvenu à la direction générale des ressources humaines incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines et publiée sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

**Article 4.** - L'examen professionnel pour l'accès au grade d'aide médico-technique principal comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

1) Epreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consiste en une série de questions écrites relatives aux fonctions exercées par le candidat depuis sa nomination dans le cadre d'emplois des aides médico-techniques (durée : 1h30, coefficient : 2).

L'épreuve écrite est anonyme.

2) Epreuve d'admission :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral avec le jury (durée : 20 minutes, coefficient : 3) au cours duquel seront jugées, notamment :

- la présentation,
- l'expression orale,
- la motivation du candidat.

Le candidat doit avoir obtenu une note de 10/20 à l'épreuve d'admissibilité pour pouvoir se présenter à l'épreuve d'admission.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

**Article 5.** - Les candidats autorisés à participer aux épreuves, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

Un centre d'examen est ouvert à **Papeete**.

La date de l'épreuve écrite est arrêtée au **mardi 25 juin 2019**.

VISÉ : DGRH

**Article 6.** - Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**04 AVR. 2019**

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



*[Signature]*  
**B. TEMARI**

Pour Le Ministre  
de la modernisation  
de l'Administration,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*  
et par délégation,  
le directeur des ressources humaines

Bruno LONJON

**003911**

**04 AVR. 2019**